



VILLE DE FLEURY LES AUBRAIS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 OCTOBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS

Conformément à l'article L2121-25 issu de l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre octobre, le Conseil municipal de la commune de Fleury-les-Aubrais était réuni dans la salle du conseil en Mairie sous la présidence de Mme Carole CANETTE, Maire, par suite d'une convocation individuelle en date du **17 octobre 2022** annoncée au public, conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Présent.e.s :

Mme Carole CANETTE, M. Bruno LACROIX, Mme Mélanie MONSION, M. Grégoire CHAPUIS, Mme Marilyne COULON, M. Johann FOURMONT, Mme Nasera BRIK, M. Bernard MARTIN, Mme Guylène BORGNE, M. Hervé DUNOU, Mme Christelle BRUN-ROMELARD, M. Benjamin DELAPORTE, M. Michel BOITIER, Mme Evelyne PIVERT, M. Alain LEFAUCHEUX, M. Thierry METAIS, Mme Tetiana GOUESLAIN, Mme Isabelle GUYARD, Mme Valérie PEREIRA, M. Sébastien VARAGNE, Mme Isabelle MULLER, M. Rémi SILLY, M. Maxime VITEUR, M. Nicolas LE BEUZE, M. Stéphane KUZBYT, Mme Christine BOUR

Absent.e.s avec pouvoir :

M. Patrice AUBRY (donne pouvoir à M. Bruno LACROIX),
Mme Karine PERCHERON (donne pouvoir à Mme Mélanie MONSION) - arrivée à 19h38 – à partir du point n°5
M. Edoukou BOSSON (donne pouvoir à Mme Carole CANETTE),
M. Zouhir MEDDAH (donne pouvoir à M. Johann FOURMONT),
Mme Sandra SPINACCIA (donne pouvoir à M. Grégoire CHAPUIS),
Mme Martine ROUET-DAVID (donne pouvoir à Mme Marilyne COULON),
Mme Sandra DINIZ SALGADO (donne pouvoir à M. Rémi SILLY),
M. Eric BLANCHET (donne pouvoir à M. Stéphane KUZBYT)

Absent sans pouvoir :

M. Bienvenu François NIOMBA DAMINA

Mme Tetiana GOUESLAIN remplit les fonctions de secrétaire.

SECURITE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

1) Réactivation du Contrat Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CLSPD) de Fleury-les-Aubrais (délibération n°2022/093)

Le Conseil municipal approuve la réactivation du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) de la commune de Fleury-les-Aubrais, présidé par Madame la Maire ou son représentant.

Adopté à l'unanimité.

ENFANCE JEUNESSE

2) Opération Lire et Faire lire - Convention de partenariat avec la Ligue de l'enseignement et l'Union Départementale des Associations Familiales du Loiret pour l'année scolaire 2022-2023 (délibération n°2022/094)

Le Conseil municipal approuve la convention de partenariat avec la Ligue de l'enseignement et l'Union Départementale des Associations Familiales du Loiret pour la mise en place de l'opération Lire et Faire Lire au sein des écoles et des structures petite enfance de la collectivité, pour l'année scolaire 2022-2023, soit à compter de sa notification et jusqu'au 30 juin 2023.

Adopté à l'unanimité.

3) Convention de partenariat avec l'association Coup de pouce pour l'année scolaire 2022-2023 (délibération n°2022/095)

Le Conseil municipal approuve la convention de partenariat avec l'association Coup de Pouce pour l'année scolaire 2022-2023, soit à compter de sa notification et jusqu'au 30 juin 2023.

Adopté à l'unanimité.

ACTION CULTURELLE

4) Demande d'une subvention de fonctionnement auprès de la SEAM (Société des Éditeurs et Auteurs de Musique) pour l'année 2023 (délibération n°2022/096)

Le Conseil municipal demande une subvention de fonctionnement au titre des aides aux écoles et conservatoire de musique auprès de la SEAM pour l'achat de partitions.

Adopté à l'unanimité.

SPORTS

5) Avenants aux conventions de mise à disposition quadripartites du stand de tir de Fleury-les-Aubrais au profit de la police intercommunale des transports d'Orléans Métropole et de la police municipale de la Ville d'Orléans (délibération n°2022/097)

Le Conseil municipal approuve l'avenant à la convention de mise à disposition quadripartite du stand de tir de Fleury-les-Aubrais au profit de la police intercommunale des transports d'Orléans Métropole, prolongeant de deux mois l'utilisation du stand de tir, soit jusqu'au 31 octobre 2022.

Le Conseil municipal approuve l'avenant à la convention de mise à disposition quadripartite du stand de tir de Fleury-les-Aubrais au profit de la police municipale de la Ville d'Orléans, prolongeant de deux mois l'utilisation du stand de tir, soit jusqu'au 31 octobre 2022.

Adopté à l'unanimité.

COOPERATION ECONOMIQUE

6) Adhésion au club des Managers de Centre-Ville et de Territoires (CMCV) (délibération n°2022/098)

Le Conseil municipal décide d'adhérer au club des managers de Centre-Ville pour l'année 2022, et de souscrire à cette adhésion dont le montant est de 50 euros.

Adopté à l'unanimité.

URBANISME

7) Principe de cession partielle par l'EPFLI Cœur de France de deux pavillons situés 62 rue des Fossés et 27 rue Condorcet (délibération n°2022/099)

Le Conseil municipal approuve la vente par l'EPFLI Foncier Cœur de France du pavillon sis 62 rue de Fossés, cadastré section AX numéros 248 et 468 d'une contenance totale de 656 m², au prix minimum de 100.000,00 € TTC.

Le Conseil municipal approuve la vente par l'EPFLI Foncier Cœur de France du pavillon sis 27 rue de Condorcet, cadastré section AX numéro 399 d'une contenance totale de 486 m², au prix minimum de 70.000,00 € TTC.

Le Conseil municipal prend acte que les acquéreurs retenus seront ceux présentant les offres d'acquisition les plus élevées selon les modalités et conditions du processus de vente en *Immo-Interactif*.

Adopté à l'unanimité.

FINANCES

8) Restauration - Fixation du tarif de repas adulte (délibération n°2022/100)

Le Conseil municipal fixe à 8,02 euros le prix d'un repas adulte préparé par les cuisines centrales scolaires et de loisirs de la Ville de Fleury-les-Aubrais.

Adopté à l'unanimité.

COMMANDE PUBLIQUE

9) Mutualisation des achats - Ajout d'un lot dans le cadre de la convention de groupement de commandes pluriannuelle passée entre Orléans Métropole, le C.C.A.S. d'Orléans et les communes de la Métropole (délibération n°2022/101)

Le Conseil municipal approuve l'ajout du lot « formations hygiène et sécurité – signalisation de chantier temporaire » dans le cadre de la convention de groupement entre Orléans Métropole, le C.C.A.S. d'Orléans et les communes membres de la Métropole.

Adopté à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

10) Dispositif adultes-relais - Renouvellement d'une convention (délibération n°2022/102)

Le Conseil municipal approuve le renouvellement de la convention arrivée à son terme, pour une durée de 3 ans, du 28 novembre 2022 au 27 novembre 2025,

Adopté à l'unanimité.

11) Actualisation du tableau des emplois (délibération n°2022/103)

Le Conseil municipal approuve la mise à jour du tableau des emplois au 1^{er} novembre 2022.

Adopté à l'unanimité.



Pour Madame la Maire
et par délégation,
la Directrice générale des services,


Florence FRESNAULT